



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 AVRIL 2022

**DELIBERATION N° 033 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services - Direction des Finances**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET FOSSOYAGE**

*(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,  
 qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)*

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

**28 AVR. 2022**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents ..... 29

Représentés ..... 08

Excusés ..... 0

Absents ..... 2

Total des votes .... 37

Le Maire



P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGLEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

**Secrétaire de séance**

Patrice BOULEVART

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu la délibération n° 032-04-2021 du Conseil Municipal du 8 avril 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget principal et le budget annexe du fossoyage;

Vu la délibération n° 070-09-2021 du Conseil Municipal du 18 septembre 2021 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 pour le budget principal;

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe du fossoyage ainsi que les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 annexés à la présente délibération;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 1<sup>er</sup> juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire;

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. Ridwane ISSA, Premier Adjoint,

Considérant que le compte de gestion du budget principal et du budget annexe adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif;

Le Président propose à l'Assemblée :

1. D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal et le budget annexe du fossoyage, arrêté comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Déficit reporté</b>	10 885 392,74 €	1 953,09 €
RECETTES REALISEES	61 367 507,19 €	18 190,00 €
DEPENSES REALISEES	54 927 671,32 €	9 367,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
Excédent	6 439 835,87 €	8 822,03 €
Déficit		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		
Excédent		6 868,94 €
Déficit	4 445 556,87 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Déficit reporté</b>	2 074 243,19 €	
RECETTES REALISEES	4 489 117,49 €	
DEPENSES REALISEES	6 592 067,44 €	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
Excédent	- €	
Déficit	2 102 949,95 €	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		
Excédent		
Déficit	4 177 193,14 €	
<b>RESTES A REALISER</b>		
Recettes	4 683 958,33 €	
Dépenses	3 060 514,99 €	
Excédent des restes à réaliser	1 623 443,34 €	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
Excédent		6 868,94 €
Déficit	6 999 306,67 €	

2. De procéder au vote des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du fossoyage.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (- 2 abstentions : MM Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

*Patrice SELEY*

